



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
ISÈRE

réalisons l'*ssociations nos talents
griculture de demain*

www.isere.chambres-agriculture.fr

SOMMAIRE

1

**EMPLOI, FORMATION,
INSTALLATION,
TRANSMISSION**

P_ 6 | 7

2

**AGRONOMIE,
ENVIRONNEMENT,
PRODUCTIONS VÉGÉTALES**

P_ 8 | 9

3

**RECHERCHE &
DÉVELOPPEMENT,
INNOVATION**

P_ 10 | 11

4

**FILIÈRES, CIRCUITS
COURTS ET
AGRITOURISME**

P_ 12 | 13

5

**ÉLEVAGE ET ADAPTATION
AU CHANGEMENT
CLIMATIQUE**

P_ 14 | 15

6

**AMÉNAGEMENT AGRICOLE
ET DÉVELOPPEMENT
FORESTIER**

P_ 16 | 18

7

**TERRITOIRE
& AGRICULTURE**

P_ 19 | 21

8

**COOPÉRATION
INTERNATIONALE**

P_ 22



En tant que Directeur, je souhaitais revenir sur la grande réactivité mais aussi l'adaptation de notre Chambre d'agriculture face à la situation inédite causée par la Covid-19. Au-delà du maintien de nos services dont nous pouvons tous nous féliciter – et je remercie d'ailleurs les équipes pour leur mobilisation sans faille – notre organisation a évolué, avec un passage au numérique accéléré – et réussi ! – pour nombreuses de nos activités.

Cette année 2020 fut riche de sens et de rencontres, traduisant notre volonté d'écoute et d'interaction avec nos partenaires, mais aussi plus largement avec notre environnement. Cette politique trouve notamment sa concrétisation avec notre entrée au capital début 2021 de Mangez Bio Isère, ou encore avec les rencontres effectuées auprès des collectivités pour présenter notre agriculture départementale, ses enjeux et élaborer des conventions de partenariat. Ce maillage avec les territoires auquel nous sommes attachés pour avancer est un des points marquants du projet stratégique du réseau des Chambres au niveau national et régional. En terme d'enjeu, le foncier agricole avec la mise en œuvre de notre doctrine sur la compensation collective est également une avancée majeure.

Enfin, 2020 a été marquée par la volonté de s'afficher sur des sujets ambitieux comme la Recherche et Développement (comme les projets PEPIT - Pôle d'Expérimentations agricoles Partenariales pour l'Innovation et le Transfert aux agriculteurs) où nous sommes chef de file sur de nombreux sujets en AURA, la certification HVE (Haute Valeur Environnementale) ou encore les actions collectives de mobilisation des bois pour une meilleure valorisation économique, et porter ainsi une agriculture en phase avec les attentes environnementales et sociétales.

Philippe Guerin
Directeur



Après cette année 2020 si particulière, je souhaitais conclure sur une note positive et rappeler toutes les belles énergies mobilisées pour soutenir l'agriculture.

Saluons tout d'abord la grande réactivité de la Chambre d'agriculture dans sa gestion de crise de la Covid-19, qui s'est rapidement mobilisée pour que la profession continue d'exercer sa fonction nourricière auprès des communes, en soutenant le maintien des marchés de plein vent.

Ce contexte inédit nous a même permis de créer ; d'innover. C'est le cas avec la carte interactive des producteurs locaux, ou encore la plateforme de mise en relation entre producteurs et acheteurs professionnels de l'alimentaire déployée par le Pôle Agroalimentaire de l'Isère, qui ont vu le jour dès le premier confinement.

Grace au déploiement actif du télétravail et le maintien de l'ensemble de nos services, nous avons même enregistré des chiffres record de demandes à l'installation aidées, d'accompagnement à la modernisation des bâtiments agricoles (l'Isère étant le département leader en AURA avec + de 10 millions d'euros de financement sur ce volet-là) et de télé-déclaration PAC (plus de la moitié des dossiers gérés à distance).

En dépit des conditions climatiques, qui n'ont pas jouées en faveur de l'agriculture cette année non plus, nous avons également maintenu le cap dans toutes nos activités d'accompagnement sur les pratiques éco-durables, et la sensibilisation autour de l'irrigation.

Enfin, 2020 a également été marquée par les rencontres que nous avons effectuées avec les intercommunalités afin de réitérer nos engagements auprès des nouveaux élus, dans notre capacité à animer des territoires.

2021 marque un nouvel élan, celui de la mise en action des volets économique, social et agro écologique qui ont bâti notre projet mandature 2019-2025. Place à l'action !

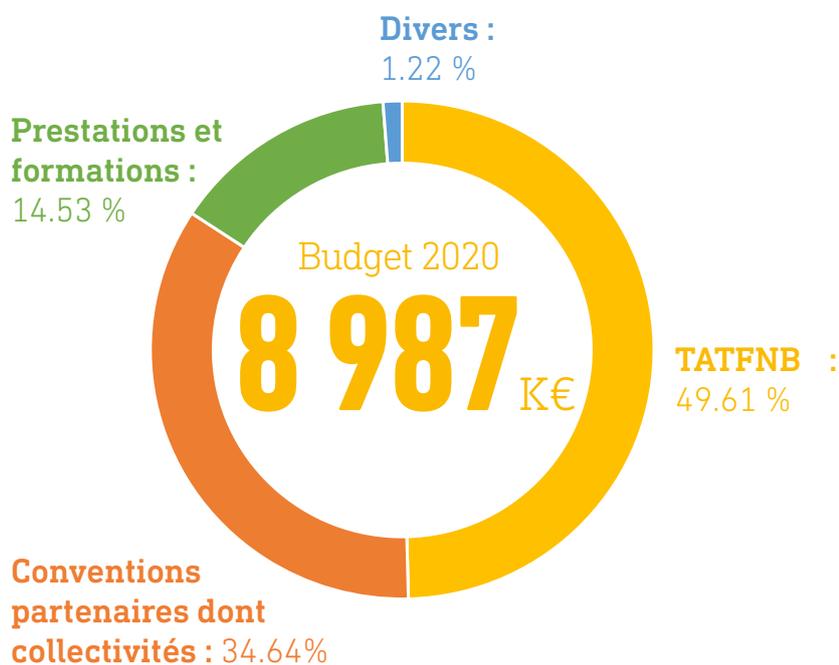
Jean-Claude Darlet
Président



ORGANISATION & FONCTIONNEMENT

Depuis la loi d'avenir pour l'agriculture et la forêt (LAAF), votée en 2014, les missions du réseau des Chambres d'agriculture ont été établies et codifiées dans l'article L510-1 du code rural et de la pêche maritime. Ainsi dans ce cadre, notre établissement :

- 1. CONTRIBUE** à l'amélioration de la performance économique, sociale et environnementale des exploitations agricoles et de leurs filières.
- 2. ACCOMPAGNE**, dans les territoires, la démarche entrepreneuriale et responsable des agriculteurs ainsi que la création d'entreprise et le développement de l'emploi.
- 3. ASSURE** une fonction de représentation auprès des Pouvoirs publics et des collectivités territoriales.
- 4. CONTRIBUE** par les services mis en place, au développement durable des territoires ruraux et des entreprises agricoles, à la préservation et à la valorisation des ressources naturelles, à la réduction de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques et à la lutte contre le changement climatique.



UNE MISSION CONSULAIRE

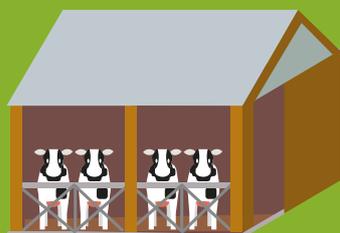
Assemblée d'élus, la Chambre d'agriculture représente l'ensemble des acteurs du monde agricole, rural et forestier et défend leurs intérêts auprès de l'Etat, des responsables politiques et des collectivités territoriales.



- 33 membres élus au suffrage universel tous les 6 ans et 1 représentant du CRPF membre de droit.
- Près de 180 représentations dans les instances locales départementales ou régionales.
- 3 sessions par an

Conseiller les entreprises agricoles et les collectivités

Être porte-parole de l'agriculture et interlocuteur des pouvoirs publics



CHAMBRE D'AGRICULTURE ISERE

Etablissement public au service des agriculteurs et des territoires



Accompagner le développement des projets de territoire

Mobiliser la recherche et transférer les pratiques innovantes

5 000 exploitations agricoles

1 Chambre départementale
Siège : Grenoble

5 Implantations



34 élus



105 collaborateurs



78

agriculteurs engagés dans le réseau
Bienvenue à la ferme

PROAGRI TERRALTO PROVITI | 1^{er} réseau de conseil agricole et territorial certifié

chambres-agriculture.fr | f y in t i

EMPLOI, FORMATION, INSTALLATION, TRANSMISSION



Développer la transmission avec des projets de reprises durables et performants

30% des chefs d'exploitation pourront prendre leur retraite d'ici 2026. Fort de ce constat, la Chambre d'agriculture de l'Isère, avec ses partenaires financiers se mobilise pour la transmission des exploitations agricoles grâce à un renforcement des moyens humains et un ancrage territorial pertinent. « *Nous travaillons avec les élus locaux afin qu'ils se saisissent de cette opportunité de soutenir la transmission sur leurs territoires. C'est à la fois une façon de préserver la terre agricole et ses fermes, mais aussi de mobiliser du foncier pour permettre l'installation d'une nouvelle génération d'agriculteurs* », témoigne Céline Faillie, Responsable de service Aménagement - Foncier et Transmission.

Aujourd'hui, 4 conseillers spécialisés, disposant d'une double compétence pour un accompagnement personnalisé des porteurs de projets et des cédants, développent des projets de reprise performants grâce au déploiement d'audits de transmission approfondis et adaptés aux besoins de l'exploitation (estimation bâtiment, évaluation des parts sociales, et valeurs d'entreprise - comptable, patrimoniale, reprenabilité). « *Cette expertise technique et financière associée à une prise en compte fine du facteur humain assure la pérennité des transmissions* » conclut Céline Faillie.

25 | **stages tests mis en place**
27 | **nouvelles offres Répertoire Départ Installation inscrites**
179 | **cédants accompagnés**

1^{er} | **forum de la transmission en janvier 2020 : stands partenaires et conférences**
2 | **formations collectives : 2 jours sur les conséquences de l'arrêt d'activité, 1 jour sur la transmission en production fruitière**

Former les actifs et porteurs de projets

« *Aujourd'hui, devenir chef d'exploitation agricole – et réussir à vivre pleinement de son activité – repose sur l'acquisition et le développement de multiples compétences. À cela s'ajoute la pression environnementale et sociétale, qui demande à l'agriculteur d'être un spécialiste aguerri de la terre, et bon chef d'entreprise. Sans oublier les « soft skills » telles que l'intelligence relationnelle, les capacités d'organisation, l'adaptabilité et la gestion du stress nécessaires au bon management de la ferme. Pour ceux directement issus du milieu agricole, ils commencent à acquérir une partie de ces compétences dès l'enfance, mais ce n'est pas le cas des 60 % d'hommes et de femmes qui font le choix de s'installer dans notre département. Se former est donc la clé* », témoigne Cécile Lauranson, Chef de Service Accompagnement de l'Entrepreneur.

En complément des cursus agricoles diplômants, la Chambre d'agriculture de l'Isère propose ainsi un parcours d'accompagnement personnalisé pour tous les futurs chefs d'exploitation agricole du département, issus ou non du milieu agricole. Ce parcours s'appuie sur une approche territoriale et pluridisciplinaire mobilisant des moyens innovants comme la formation mixte digitale, permettant de faire face aux contraintes sanitaires actuelles liées à la Covid-19 tout en limitant le coût pour son bénéficiaire.

900 | **personnes accompagnées en installation**
170 | **ont bénéficié d'une formation qualifiante**
500 | **agriculteurs formés sur l'année**
170 | **installations par an dont 75 avec DJA***

Nos partenaires techniques



Dynamiser l'emploi agricole

En 2019, 1 000 agriculteurs avaient plus de 60 ans et la moitié des chefs d'exploitation isérois avaient plus de 50 ans. 80 % des 400 candidats à l'installation qui contactent le Point Accueil Installation de la Chambre d'agriculture ne sont pas issus du milieu agricole et ont très peu d'expérience. La moitié n'a pas de structure où s'installer mais n'a pas toujours les compétences requises pour remplacer un exploitant sur le départ (*sources : données internes & MSA*). Face à ce constat alarmant, la Chambre d'agriculture de l'Isère travaille avec plusieurs organisations professionnelles agricoles et la MSA des Alpes du Nord pour analyser la dynamique de l'emploi agricole et orienter sa politique en lien avec les collectivités territoriales et les différents services de l'Etat.

Quels chiffres en 2020 ?

- L'agriculture iséroise s'appuie sur 5 500 chefs d'exploitation et 8 000 salariés. Les salariés saisonniers sont en majorité dans la vallée du Rhône mais l'emploi de salariés permanents progresse sur tout le département, dans les exploitations d'élevage et de polyculture. La main d'œuvre familiale, quant à elle, décroît.
- L'installation de nouveaux chefs d'exploitation agricole est à la hausse en 2020, avec un boom de l'installation avec la Dotation Jeunes Agriculteurs (DJA)* et des installations en Agriculture Biologique. Le travail de repérage et d'accompagnement réalisé par la Chambre d'agriculture porte ses fruits.
- Néanmoins, et malgré un renouvellement actif des chefs d'exploitation, les arrivées ne compensent pas les départs et le nombre d'exploitants agricoles décroît chaque année (moins 10 % en 10 ans). Les services de remplacement et groupements d'employeurs n'arrivent pas toujours à pourvoir les besoins de main d'œuvre d'exploitants en demande.

Il existe donc de belles opportunités d'emploi dans le secteur agricole sur le département et l'ambition de la Chambre d'agriculture de l'Isère est d'arriver à les pourvoir au mieux grâce à une action partagée.

Pour relever ce défi majeur, la Chambre d'agriculture a décidé d'aller plus loin dans son action en participant activement à l'émergence de la «Plateforme de l'Emploi Agricole et Rurale» au côté de la FDSEA, JA38, d'Agri-Emploi et de la Fédération Départementale des Services de Remplacement. En lien avec différents partenaires, la plateforme va donner un cadre pour développer la promotion, le recrutement et la formation aux métiers de l'agriculture. Le projet est basé sur l'idée de mettre en synergie les services des structures partenaires ou associées, afin d'en améliorer la performance, l'efficacité et le coût.



MON CONSEIL EN ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE

La Chambre d'agriculture de l'Isère habilitée pour proposer le conseil en évolution professionnelle

Au cœur des ambitions de la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, le Conseil en Evolution Professionnelle est un processus d'appui, à toute personne souhaitant faire le point sur sa situation professionnelle et le cas échéant, élaborer, formaliser et mettre en œuvre une stratégie visant l'évolution ou la reconversion professionnelle. Au niveau régional, le dispositif est piloté par le CIBC (Centre Interinstitutionnel de Bilan de Compétences) en partenariat avec les Chambres d'agriculture, de Métiers et le réseau Envergure. « *Entièrement gratuit et confidentiel, le CEP s'adresse aux salariés du privé ainsi qu'aux indépendants tous secteurs confondus. La Chambre d'agriculture de l'Isère a fait le choix de s'ouvrir à un public non agricole étoffant ainsi son offre de service à des personnes qui envisagent une évolution professionnelle ou une reconversion en agriculture ou dans tout autre domaine d'activité. C'est une vraie richesse pour notre établissement, la reconnaissance de notre compétence en matière d'accompagnement des publics et une ouverture sur de nouveaux horizons* » témoigne Danielle Cuchet, Conseillère Emploi Formation & Conseil en Evolution Professionnelle.

AGRONOMIE, ENVIRONNEMENT, PRODUCTIONS VÉGÉTALES

Accompagner la valorisation



Remettre de la valeur ajoutée sur nos exploitations : une ambition affichée par la Chambre d'agriculture de l'Isère qui en 2020 s'est positionnée pour promouvoir cette certification et accompagner les agriculteurs sur la voie de la Haute Valeur Environnementale (HVE).

Face à la demande croissante des consommateurs pour des démarches plus respectueuses de l'environnement, la certification HVE permet de communiquer auprès des clients et du grand public, en valorisant le travail et les bonnes pratiques des exploitants sur 4 champs : la biodiversité, la stratégie de fertilisation et de protection phytosanitaire et les pratiques d'irrigation. Elle permet également d'accéder à de meilleures rémunérations sur certains contrats ou à certains marchés du fait de la demande des entreprises aval. Dans le cadre de la loi EGALIM, les produits labellisés HVE (niveau 2 jusqu'au 31/12/2029 puis niveau 3) pourront être comptabilisés dans les 50% de produits de qualité et durables obligatoires dans la restauration collective. *« Excellent levier permettant de concilier agriculture et environnement, cette certification représente une opportunité de plus-value pour les productions locales. Une valorisation tant sur le plan écologique qu'économique que la Chambre d'agriculture de l'Isère défend depuis toujours avec engagement. »*, ajoute Sandra Riquet, Chef de Service Productions Végétales.



« La BIO est un axe fort de nos actions. La demande des consommateurs et des opérateurs économiques continue de progresser. Fixer la production bio sur nos territoires permet de générer de la valeur ajoutée sur les exploitations agricoles de l'Isère. », témoigne Fanny Corbière, Chef de service Productions Animales.

Depuis 2017, une équipe de conseillers techniques accompagne la conversion et les producteurs bio sur les principales filières de l'Isère ; pratiquement toutes les productions animales et végétales sont couvertes. Cette équipe œuvre également à la vulgarisation et la diffusion des techniques BIO.

-
- 70 rencontres Info Bio menées en 2020**
 - 13 « Notes Bio » en maraîchage, 12 articles bio diffusés dans le « Bulletin technique noyers », 22 articles bio diffusés dans le « Flash Élevage ».**
 - 11 événements collectifs touchant entre 200 et 300 agriculteurs**
-

Nos partenaires techniques

ARVALIS
Institut du végétal



Fédération Départementale
des Chasseurs de l'Isère



Associer environnement et économie : zoom sur les haies

« Les haies bocagères dans les paysages agricoles constituent des structures végétales emblématiques de la notion de continuité écologique. En effet, en plus de leurs fonctionnalités environnementales (limitation de l'érosion des sols, augmentation de l'infiltration de l'eau...), agronomiques (abris des animaux contre le soleil et la pluie, diminution de la verse des céréales, refuge des auxiliaires de culture...) et bocagères, la haie apporte une valeur forte pour la biodiversité des espaces agricoles. Elle crée des habitats favorables à la faune (oiseaux, insectes, mammifères...) et permet de relier des espaces naturels (corridor écologique). Elle peut également représenter une valeur économique par l'exploitation du bois (plaquettes, bois bûche) ou un substitut à la paille pour la litière des élevages. Enfin la haie représente un potentiel de stockage du carbone sur l'exploitation. », témoigne Robinson Stieven, Conseiller agro-environnement.

En partenariat avec l'équipe « Forêt », deux conseillers spécialisés sensibilisent aujourd'hui les agriculteurs et les collectivités sur les multiples intérêts de la haie, et les accompagnent pour une meilleure valorisation.

Forte de son expérience et de ses compétences, la Chambre d'agriculture a décidé fin 2020 d'être Organisation Collective de Gestionnaires pour le déploiement du label haies dans le cadre des PSE (Paiements pour Services Environnementaux) portés par la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère et le SIRRA (Syndicat Isérois des Rivières Rhône Aval).

Sécuriser les exploitations sur la réglementation



Déclaration PAC. Face à une complexité croissante des réglementations existantes, la Chambre d'agriculture informe et accompagne les agriculteurs isérois sur la réalisation des déclarations, enregistrements et certificats exigés.

Cet appui réglementaire personnalisé permet aux agriculteurs de se professionnaliser tout en étant en conformité avec la réglementation et en sécurisant leurs revenus. La Chambre d'agriculture de l'Isère est également en relation permanente avec les administrations pour favoriser un dialogue dans l'intérêt de la profession agricole.

En 2020, près de 800 exploitations ont été accompagnées pour leur déclaration PAC.



Formation des utilisateurs de produits phytosanitaires (Certiphyto).

Afin de renforcer la formation à l'utilisation des phytosanitaires,

tout utilisateur ou distributeur de produits à des fins professionnelles doit posséder un certificat d'aptitude obligatoire Certiphyto, renouvelable à échéances régulières. Son objectif est de favoriser l'utilisation de ces produits dans le cadre d'une démarche responsable et respectueuse de la santé des utilisateurs et de l'environnement avec, en point de mire, la mise en œuvre de techniques alternatives. La Chambre d'agriculture de l'Isère, en tant que centre formateur, dispense ces formations depuis 2010 en s'appuyant sur les compétences multi-filières de ses conseillers techniques. Les sessions pour renouveler les premiers « Certiphyto » ont démarré en 2020.



Biosécurité. Les arrêtés biosécurité en filière volailles (08/02/2016) et en porc (16/10/2018) sont exigeants pour les éleveurs et demandent un accompagnement. Ainsi, la Chambre d'agriculture de l'Isère, en partenariat avec le GDS38 et Interporc, forment les producteurs de ces filières à la biosécurité. Elle propose également un accompagnement à la rédaction du plan de biosécurité. Fort de son travail en réseau, la Chambre d'agriculture délègue à l'association des Volailles Fines du Dauphiné dans le cadre d'un partenariat et la mise à disposition de temps de technicien, la mission d'information des producteurs depuis le passage en risque élevé Influenza aviaire : évolution de la situation, dispositions réglementaires et techniques pour bien vivre la claustration.

70 producteurs de volailles et porcs fermiers formés à la biosécurité en partenariat avec le GDS
92 sessions de formation ont été organisées et 1061 exploitants formés

La Chambre désignée Organisme Unique de Gestion Collective (OUGC)



L'Organisme Unique de Gestion Collective gère les autorisations volumétriques de prélèvements pour l'usage agricole sur un territoire déterminé. Nommé par le préfet, l'OUGC est porté par la Chambre d'agriculture en Isère. En véritable chef d'orchestre – et en interlocuteur unique - il dispose d'un volume d'eau dédié à l'usage agricole à répartir aux irrigants sur son périmètre. « Cette attribution représente une véritable force dans un contexte de tension de la ressource en eau, et un levier pour construire des stratégies adaptées au changement climatique sur les territoires. Ce fonctionnement permet de globaliser l'ensemble des impacts sur la ressource, et d'aboutir à un meilleur équilibre environnemental. En 2020, nous avons chiffré 1138 attributions, pour un volume total de 62 Mm³. Le volume prélevé a été inférieur aux estimations. C'est aussi une richesse pour les collectivités de bénéficier de ce modèle de gestion, là où sur d'autres circuits (industrie, eau potable ...) la répartition de la ressource se fait de manière individualisée », témoigne Nathalie Jury Chargée de mission OUGC

RECHERCHE & DÉVELOPPEMENT, INNOVATION

Piloter des stratégies R&D en faveur de la transition agricole



La Chambre d'agriculture s'est impliquée depuis 2011 dans le dispositif national ECOPHYTO de fermes de démonstration qui a pour finalité d'éprouver, valoriser

et déployer les techniques et systèmes agricoles réduisant fortement l'usage des produits phytosanitaires tout en étant performants sur les plans économique, environnemental et social. Aujourd'hui nous testons sur le terrain avec les exploitants de nos 3 réseaux, des solutions concrètes associant modification des systèmes de culture, développement des techniques alternatives de désherbage et du biocontrôle, et augmentation de l'autonomie décisionnelle des exploitants sur le déclenchement de leurs opérations culturales.

« Conscients de la demande sociétale de réduction des phytosanitaires, beaucoup exploitent sur des zones à enjeu environnemental (eau) ou fortement urbanisées. L'accompagnement et les expérimentations menés à travers ces réseaux amènent un réel partage d'expériences et de pratiques entre pairs, puisque les agriculteurs en sont directement acteurs », témoigne Christelle Chalaye, Conseillère agro-environnement.

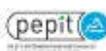
65 | exploitants intégrés dans nos groupes Ecophyto



La Chambre d'agriculture a fortement développé ses actions de R & D en 2020 en portant ou en participant à 6 projets expérimentaux PEPIT

(Pôles d'Expérimentations agricoles Partenariales pour l'Innovation et le Transfert aux agriculteurs). L'objectif est d'apporter des réponses à l'agriculture sur les questions de performance des exploitations notamment par le biais de la diversification des cultures (test de production de lentilles et pois chiches en Agriculture Biologique ; projet d'évolution en rupture de systèmes céréaliers), de l'adaptation/atténuation au changement climatique (projets sur la sécurisation de la production des fourrages et de celle des CIVE) ou de connaissance et de préservation des sols.

Nos partenaires techniques



GIEE : Groupements d'Intérêt Economique et Environnemental

Les GIEE sont des collectifs d'agriculteurs reconnus par l'Etat pour leur engagement dans un projet pluriannuel de modification ou de consolidation de leurs pratiques, visant à la fois des objectifs économiques, environnementaux et sociaux. Axés sur la mise en œuvre d'actions agro-écologiques, allant jusqu'à viser la reconception du système d'exploitation, ces collectifs ont été mis en place dans le cadre de la Loi d'Avenir.

Accompagné dans ses travaux par un animateur technique chargé de la capitalisation des expériences/résultats afin de faire bénéficier au plus grand nombre des travaux et enseignements des projets du groupe, le GIEE est un outil structurant pour l'agriculture. Porté par la Chambre d'agriculture, le GIEE Agri-Demain des Terres froides (autonomie fourragère, pratiques agro-écologiques, et communication sur le métier) a été labélisé en septembre 2020. Un deuxième est en phase d'émergence sur le territoire Sud-Gresivaudan (cf article page 18).

Faciliter la perception du changement climatique : zoom sur Climat XXI

Climat XXI est un outil de prospective des Chambres d'agriculture, visant à approcher l'évolution climatique et agro-climatique attendue au cours du XXI^{ème} siècle.

La Chambre d'agriculture a commandé en 2020 une étude de projection climatique Climat XXI sur 3 communes iséroises (Chatte, Mens et Virieu) pour 2 systèmes agricoles (polyculture-élevage et nuciculture). « *Nous disposons d'une projection à horizon 2100 d'indicateurs présentant notamment l'augmentation des températures par période, le nombre de jours sans gel, l'évolution des précipitations... Ces données ont vocation à être valorisées au sein de groupes de réflexion prospective (agriculteurs, conseillers Chambre, élus du territoire) pour la construction d'un plan d'action visant à sensibiliser et accompagner les adaptations nécessaires dans les exploitations. Cette étude a été complétée par un travail d'enquête des étudiants Licence Pro du Lycée agricole de la Côte Saint André pour recueillir la perception des agriculteurs du changement climatique et les évolutions de leurs pratiques actuelles* », témoigne Jean-Paul Sauzet, Conseiller Energie et Climat

La Chambre d'agriculture s'est dotée de l'outil CLIMAT XXI pour pouvoir réaliser ces projections à terme sur d'autres territoires et filières iséroises. « *Au-delà de faire du conseil aux agriculteurs, cet outil est porteur car il permet de pousser la réflexion à mener autour du changement climatique auprès de l'ensemble des parties prenantes* », conclut Jean-Paul Sauzet.



Une innovation pour les collectivités : le drone agricole

Vecteur d'observation, et véritable outils d'aide à la décision, le drone agricole s'appuie sur des images caméra et de l'intelligence artificielle afin de délivrer des données sur le territoire d'une extrême précision. Au niveau des collectivités, des applications ont déjà fait leurs preuves sur la thématique forêt en Isère et Savoie Mont-Blanc (mesure de la hauteur de peuplement d'arbre, repérage de foyers d'arbres dépérissant, photographie de lieux inaccessibles, production de références techniques et économiques ...). Il a également été expérimenté pour réaliser de la télédétection de l'ambrosie sur la commune de Moidieu-Détourbe (Isère). « *Les éléments recueillis par le drone sont multiples et les flux de données sont une mine d'informations à exploiter pour accompagner à l'échelle d'un territoire. Une expérimentation par drone, comme celle effectuée sur la commune de Moidieu-Détourbe en juin et juillet dernier, vient dans le prolongement de nos actions de lutte contre l'ambrosie déjà engagées en Isère. L'intérêt de l'outil est d'aller un cran plus loin en proposant à la collectivité de cartographier cette plante invasive et allergène, et d'obtenir un bilan et un suivi de lutte plus précis sur les territoires*», témoigne Melia Rodriguez Conseillère en agro-environnement.

FILIÈRES, CIRCUITS COURTS ET AGRITOURISME

Faciliter la mise en œuvre de filières territorialisées



Depuis une dizaine d'année, la Chambre d'agriculture de l'Isère travaille en lien avec ses partenaires au développement de filières alimentaires de proximité (dites systèmes du milieu ou intermédiaire), qui répondent à deux ambitions : améliorer le revenu des agriculteurs sur des volumes plus importants et reconnecter production et consommation sur les mêmes territoires.

Plusieurs démarches structurées d'agriculteurs ont abouti tels que Eleveurs des Saveurs Iséroises – un collectif de 20 éleveurs qui valorisent leurs bêtes en Grandes et Moyennes Surfaces, Plein Lait Yeux Isère, qui lance sa brique de lait « locale et solidaire » 100% Iséroise, et d'autres démarches sont en cours telles que la création de l'IGP Saint Félicien, le développement de la culture légumière en Isère ou la pérennisation de la filière arboriculture. Toutes ces démarches reposent sur une organisation collective, elles sont progressives, répondant à des enjeux de société, particulièrement accrus en 2020 lors de la crise sanitaire.

-
- 214** | bêtes valorisées via Eleveurs de Saveurs Iséroises (+ 11% par rapport à 2019)
 - 1** | collectif de 15 éleveurs structurés au sein de Plein lait Yeux Isère
 - 8** | réunions d'information HVE organisées sur le département
 - 1** | dépôt de dossier IGP Saint Félicien pour fin 2021
-

Favoriser l'émergence de nouveaux débouchés

Tout l'enjeu de la structuration de ces groupes de producteurs réside également dans l'assurance de nouveaux débouchés « locaux » rémunérateurs; la Chambre d'agriculture a largement contribué à la création du Pôle Agroalimentaire Isérois: un lieu d'échanges entre l'offre et la demande et bientôt une plateforme de distribution de produits « ISHERE » dans la grande distribution. Un des axes de travail pour stimuler l'achat de produits locaux auprès des Isérois est le développement de la marque « ISHERE », qui garantit une origine, une juste rémunération et des conditions de production, elle est un repère d'achat pour le consommateur. D'autres segments de marché tels que la Restauration Hors Domicile sont visés dans un département aussi peuplé que l'Isère : la Chambre d'agriculture travaille avec les plateformes de producteurs et outils de première transformation, afin de proposer une offre agricole locale organisée pour répondre à la demande de la restauration collective.

1000	produits labellisés sous la marque « ISHERE »
150	entreprises adhérentes au Pôle Agroalimentaire
1 ^{er}	plateforme de mise en relation entre producteurs et acheteurs professionnels de l'alimentaire sortie pendant la Covid-19

Développer la proximité avec le consommateur



En complémentarité du travail réalisé pour le développement de filières de proximité, la Chambre d'agriculture continue à accompagner les agriculteurs de l'Isère, individuels ou rassemblés en collectifs, afin d'organiser différentes formes de commercialisation directe auprès des consommateurs.

En 2020, avec la crise Covid-19 et le premier confinement, la fonction nourricière et locale de l'agriculture a été mise sous les feux de la rampe, et provoqué la création, très rapidement, de solutions d'adaptation pour maintenir le lien entre consommateurs et producteurs, malgré les fermetures de leurs circuits habituels.

En parallèle, le travail de fond d'accompagnement des collectifs sur des projets de magasins s'est poursuivi : suivi de la création de nouveaux lieux de vente partagée ; mais également appui aux collectifs dont les points de vente fonctionnent déjà (assister le groupe dans son fonctionnement, l'évolution de son magasin, ou encore apports de références économiques...).

26 ^{ème}	point de vente collectif ouvert en Isère en 2020
3	points de vente accompagnés sur l'année, un toujours en cours de création
20	porteurs de projet suivis dans leur projet d'accueil agritouristique
74	adhérents Bienvenue à la Ferme, dont 2 nouveaux agréments
2	démarches locales Bienvenue à la Ferme : Les Fermes de Belledonne et les Producteurs de l'Oisans



Primer les meilleurs produits du terroir : prix d'excellence et concours

Afin de permettre aux producteurs d'évaluer leur travail en soumettant leur production au jugement d'un jury et valoriser les produits distingués auprès du grand public et des professionnels de l'alimentation, le réseau des Chambre d'agriculture anime et accompagne le développement de concours à différentes échelles du territoire. C'est le cas des Fermiers d'Or, créé par la Chambre régionale Auvergne-Rhône-Alpes il y a plus de 20 ans, qui a décerné 82 médailles cette année (valorisant le meilleur des produits fermiers de la région), ou encore le Concours Général Agricole, récompensant les produits de terroir d'excellence au niveau national (29 médaillés en Isère en 2020). A l'initiative d'actions locales, la Chambre d'agriculture travaille également depuis une dizaine d'années aux côtés du Syndicat des Vins de l'Isère avec qui elle co-organise chaque année le Concours Départemental des Vins de l'Isère. Son objectif : faire découvrir la qualité et la diversité de la production viticole iséroise et mettre en avant le dynamisme de ces vigneron. Dans cette lignée, 2020 a été marquée par la mise en place de la Charte en faveur de la Viticulture Iséroise, signée avec le Syndicat et le Département de l'Isère, afin de soutenir le développement de la filière, et faire (re)vivre les cépages locaux et anciens.



ÉLEVAGE ET ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Accompagner la production et la transformation fermière

La Chambre d'agriculture de l'Isère est au côté des éleveurs déjà depuis de nombreuses années pour accompagner le développement de la performance technico-économique. Mais également pour aider individuellement et/ou collectivement les agriculteurs à surmonter les difficultés : aléas climatiques, suspicion de maltraitance animale...

Sécheresse 2020 :

Une nouvelle fois le département de l'Isère a été durement touché par la sécheresse durant l'été 2020.

Les conséquences sur l'élevage sont graves puisque ces situations de sécheresses répétitives impactent l'équilibre économique des exploitations agricoles basées sur l'autonomie alimentaire. L'achat de fourrages, la décapitalisation des troupeaux en urgence sont autant de facteurs qui viennent dégrader le revenu des éleveurs et la trésorerie de l'exploitation déjà fragilisés en raison de prix de produits sortis de ferme faibles.

La Chambre d'agriculture a mobilisé ses conseillers élevage pour réaliser des bilans fourragers afin de permettre une reconnaissance en calamité sécheresse. « *Ce travail a permis de faire reconnaître une perte de 35% de la production fourragère sur le nord du département ouvrant droit à l'aide Région, l'aide du Département et au dégrèvement de la Taxe sur le Foncier Non Bâti* », souligne Fanny Corbière, Chef de service Productions Animale.

Au-delà de la sécheresse, la Chambre d'agriculture souhaite agir sur la prévention des risques. En 2020, elle a mis en place un réseau de fermes témoins sur l'ensemble du département, représentatif des systèmes d'élevage et des territoires afin de collecter de la donnée sur plusieurs années : rendements, pratiques culturales, itinéraires techniques... L'objectif est de pouvoir analyser l'évolution des systèmes et l'efficacité de certaines pratiques dans l'adaptation aux changements climatiques.

40 fermes témoins créées. 1^{ère} collecte effectuée en 2020
25 bilans fourragers réalisés du 1^{er} au 15 novembre 2020

Nos partenaires techniques



Commission Bien-être animal :

Les cas de maltraitance animale avérés sont rares, mais leur médiatisation a des conséquences graves pour les filières animales.

Fin 2019, la Chambre d'agriculture a mis en place une commission réunissant l'ensemble des acteurs de l'élevage – le GDS, la MSA, la DDPP, l'EDE, Vétéo 38... – dont l'objectif est de prévenir les cas potentiels de maltraitance. Détecter les situations, analyser les problématiques, définir un plan d'accompagnement et suivre l'évolution de la situation dans un cadre éthique, confidentiel et respectueux de l'éleveur et sa famille sont les missions de cette commission.

Contact : bien-etre.animal@isere.chambagri.fr



Développer la performance technico-économique de l'élevage

• Autonomie Alimentaire et sécurité des systèmes fourragers :

Développer l'autonomie alimentaire et la sécurité des systèmes fourragers dans un contexte de changement climatique est un des facteurs clefs de la performance économique.

La Chambre d'agriculture conduit et/ou valorise depuis plusieurs années des actions d'expérimentation – PEPIT SécuFOURRAGES (voir encart) – afin d'adapter les stratégies fourragères des élevages de nos territoires : introduction d'espèces fourragères plus résilientes à la sécheresse, diversification des assolements, optimisation du pâturage...

Convaincre, conseiller les éleveurs dans leurs itinéraires techniques de production fourragère et sur l'utilisation de ces nouveaux fourrages dans les rations – comment les produire, comment les utiliser – pour sécuriser leur système fourrager et gagner en autonomie guident nos actions d'accompagnements individuels et collectifs.

En 2020, la Chambre d'agriculture a diffusé par newsletter un bulletin hebdomadaire de mars à fin juin, auprès des éleveurs, de conseil fourrager et sur le pâturage en lien avec les relevés climatiques. Elle a également mis en place des plateformes de démonstrations sur l'implantation de méteils, luzerne, sorgho et organisé des visites « bout de champs » à destination des éleveurs.

• Créer des références technico-économiques de la performance :

La Chambre d'agriculture contribue à la création de références technico-économiques par la collecte et la construction de cas-types issus de ses réseaux de Fermes de références. Ces références technico-économiques sont ensuite utilisées pour construire les études prévisionnelles dans le cadre des installations mais également pour évaluer la compétitivité de l'atelier bovin, ovin ou caprin d'une exploitation et définir des leviers d'action.

• Développer la qualité des produits fermiers, un facteur de la performance :

La transformation fermière est l'une des réponses pour maintenir des exploitations performantes sur le département de l'Isère. Elle répond aux attentes des consommateurs locaux en recherche de produits fermiers et permettent à des exploitations de taille modeste de générer de la valeur ajoutée. Cette réussite repose sur la qualité des produits, notamment sanitaire, qui a permis de pérenniser l'écoulement de la production même dans le contexte de crise de la Covid-19.

La Chambre d'agriculture délègue à l'APFI (Association des Producteurs Fermiers de l'Isère) dans le cadre d'un partenariat et la mise à disposition de techniciens, la sécurité sanitaire des produits fermiers. Son travail sur la prévention et la résolution de problèmes sanitaires, sur la promotion des produits au lait cru et des produits fermiers est reconnu au niveau départemental par la DDPP et contribue à la confiance et la fidélité des consommateurs vis-à-vis des producteurs fermiers.

5	parcelles d'expérimentation et de démonstration mises en place
18	diffusions de la newsletter « Patur'Aura » auprès de 1200 éleveurs (mi-mars- juin)
20	fermes de références dont 5 en BIO
185	adhérents APFI



Pépit SécuFourrages : un programme rassemblant 13 partenaires de 9 départements d'Auvergne-Rhône-Alpes piloté par l'Isère

Avec la hausse des températures en cours, les déficits hydriques sont plus fréquents, plus longs et plus forts. La production fourragère en est fortement impactée : moins de rendement, dégradation des couverts pérennes, baisse des stocks fourragers, hausse des achats d'aliments et menace de décapitalisation du cheptel... Au vu des aléas touchant les

territoires, le projet Pépit Sécu Fourrages – dont le pilotage est mené par la Chambre d'agriculture de l'Isère, a pour objectif de sécuriser la production fourragère des élevages en jouant sur plusieurs axes complémentaires qui concernent les terres labourables de l'exploitation: diversification des assolements, mise au point localement de mélanges plus résilients pour les prairies temporaires (PME, Prairie Multi-Espèces), les cultures intermédiaires – dérobées d'été - qui seront pâturées, les méteils (mélange céréales et protéagineux), et la culture des sorghos. Sécu Fourrages concerne 9 départements, et 13 partenaires se sont engagés. Les 25 parcelles expérimentales sont intégrées dans un système d'exploitation caractéristique du territoire étudié : 13 en bovins lait, 7 en bovins viande et 5 en ovins-caprins afin de fournir des résultats pertinents sur l'ensemble de la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Les mélanges prairiaux, de dérobées, de méteils et de sorgho qui seront retenus localement à l'issue de l'expérimentation combineront amélioration du rendement et obtention d'une valeur alimentaire adaptée à l'élevage étudié.

AMÉNAGEMENT AGRICOLE ET DÉVELOPPEMENT FORESTIER

Le foncier est le support premier de l'activité agricole et des entreprises agricoles. Dans un contexte de forte pression foncière en Isère (800 ha/an), la Chambre d'agriculture a réaffirmé sa volonté politique d'agir pour la préservation du foncier agricole et de conforter la Ferme Isère.

Suivi exhaustif des documents d'urbanisme et des permis de construire

La Chambre d'agriculture donne son avis sur les documents d'urbanisme et les permis de construire en zone rurale afin de vérifier que les espaces agricoles et leurs fonctionnalités soient préservés. Dans ce cadre la Chambre d'agriculture veille aussi à ce que l'évolution des exploitations agricoles présentes et à venir soit possible.

Développement d'outil de protection

La Chambre d'agriculture s'engage auprès du Département de l'Isère à développer le dispositif PAEN (Périmètre de Protection et de mise en valeur des Espaces Agricoles et Naturels Périurbains) afin de lutter contre l'étalement urbain. Plusieurs collectivités (dont Grenoble Alpes Métropole, la CAPI, le Grésivaudan, le Touvet, Sassenage...) se sont investies dans cette démarche dont l'objectif est d'associer protection du foncier et projet de développement et de valorisation agricole.

Interlocuteurs sur le territoire au sujet des PLU/PLUI



Sylvie Fanjat

Conseillère Aménagement et Foncier

Avis sur les documents d'urbanisme
Nord Isère

sylvie.fanjat@isere.chambagri.fr
04 76 20 67 17



Camille Grassies

Conseillère Aménagement et Foncier

Avis sur les documents d'urbanisme
Sud Isère

camille.grassies@isere.chambagri.fr
04 76 20 68 79

Nos partenaires techniques



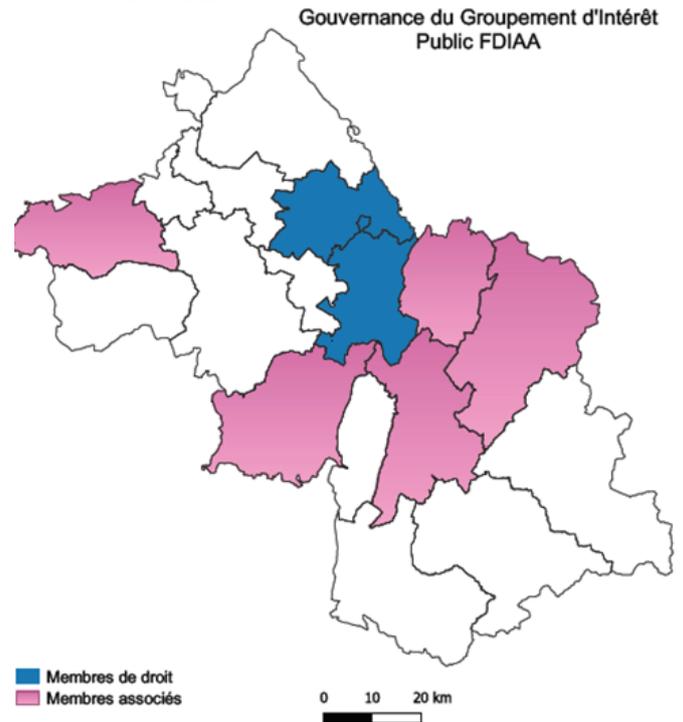
Application du principe Eviter Réduire Compenser : ERC

La loi d'avenir de 2014 a introduit l'obligation pour les maîtres d'ouvrages de certains projets d'aménagement, susceptibles d'avoir des conséquences négatives importantes sur l'économie agricole, de produire une étude préalable.

La Chambre d'agriculture a développé une expertise pour la réalisation de ces études et a élaboré, en partenariat avec la DDT, une doctrine pour cadrer la méthodologie de réalisation des études préalables agricoles et l'application du principe ERC sur le département.

Enfin, afin de préserver le foncier agricole et favoriser le développement de la valeur ajoutée par le soutien de projets qui permettent de compenser la perte de potentiel économique de la Ferme Isère, la Chambre d'agriculture développe le GIP FDIAA (Fond Départemental d'Investissement Agricole et Agro-Alimentaire). C'est un outil créé avant la loi d'avenir et qui a évolué pour répondre aux exigences du dispositif compensation collective obligatoire.

Aujourd'hui, 7 collectivités, qui représentent plus de 70 % des habitants de l'Isère, et plus de la moitié des agriculteurs de l'Isère adhèrent au GIP, et plusieurs projets agricoles ont pu être financés sur leurs territoires (projets de méthanisation, points de vente collectifs, légumerie...)



Reconquête des espaces agricoles

« L'action sur le foncier agricole ne peut se faire sans la volonté et l'implication des élus locaux, aussi nous travaillons avec le Département de l'Isère ; les collectivités du Sud Isère et du Grésivaudan dans le cadre de stratégie foncière territoriale afin de notamment reconquérir des friches pour augmenter les surfaces exploitables ou installer de nouveaux agriculteurs », explique Céline Faillie, Responsable de service Aménagement - Foncier et Transmission.

-
- 1 **Zone Agricole Protégée (ZAP) mise en place à Charnècles en 2020**
 - 2 **productions de nouvelles documentations pour les collectivités (« portée à connaissance » & « guide de bonnes pratiques de gestion des fossés »)**
 - 25 **documents d'urbanisme suivis en 2020**
 - 140 **avis donnés sur des permis de construire**
 - 3 **dossiers carrières suivis**
 - 5 **études d'impact réalisées en 2020 dont 3 études ERC**
 - 16 **AFP/AFA accompagnées**
-



Valoriser le bois

La Chambre d'agriculture de l'Isère met en œuvre des actions de développement forestier définies dans le cadre du Programme Régional Valorisation Bois et Territoire (2018-2024). Les partenaires tels que les Communes forestières, le CNPF, l'Office National des Forêts et l'Etat siègent et valident ces actions dans le cadre du comité régional d'orientation et du comité de gestion Valorisation du Bois et Territoire en lien avec les Chambres d'agriculture départementales et interdépartementales d'Auvergne-Rhône-Alpes.

Accompagnement des communes pour la réalisation d'états des lieux de la voirie forestière communale lors de la sortie des bois en forêt privée

Les conseillers forestiers réalisent un diagnostic technique de la voirie communale avant et après l'exploitation en forêt privée. Grâce à une réception contradictoire, ces échanges permettent de prévenir des dégradations excessives dues à une mauvaise utilisation de la desserte forestière publique.

En 2020, 5 états des lieux ont été menés par la Chambre d'agriculture à travers l'ensemble du département.

Accompagnement de projets en agroforesterie de territoire

La Chambre d'agriculture de l'Isère participe aux échanges techniques sur les pratiques agroforestières et au développement de groupes de travail dans le cadre de réseaux régionaux ou nationaux. Les objectifs sont de compléter les références techniques, de les mutualiser et de les diffuser auprès des exploitants agricoles et des collectivités. Parmi les 17 projets suivis par la Chambre en 2020, une action plus particulière a été déployée sur la valorisation des haies, ressource locale directement exploitable conciliant entretien du paysage et performance énergétique (Cf article page 9).

Apporter des conseils et des réponses aux propriétaires forestiers dans la gestion de leur patrimoine forestier

Dans un contexte de changement climatique, les forts dépérissements des épicéas, sapins et certains feuillus, mais aussi l'impact des grands ongulés sur le renouvellement des peuplements génèrent une crise sanitaire majeure pour l'ensemble de la filière. Les conseillers de l'équipe forêt accompagnent les propriétaires forestiers privés, en lien avec les opérateurs économiques, pour la mobilisation des bois et le renouvellement des peuplements.

127 | propriétaires forestiers conseillés en 2020

23 | chantiers de regroupement pour 191 ha

10140 | m³ de bois mobilisés en forêt privée

Focus sur le Comité Technique de développement de l'agroforesterie et de la réimplantation des châtaigneraies en Belledonne

Dans un souci de réouverture des paysages, tout en préservant le patrimoine local, un projet porteur de réimplantation des châtaigneraies en Belledonne a été engagé en 2019 avec les acteurs du territoire (Espace Belledonne, Adabel, exploitants agricoles, groupement de sylviculteurs de Belledonne en Isère, et groupement de sylviculteurs des Hurtières en Savoie). Son objectif : valoriser la ressource existante en arbres par la remise en fonctionnement de ces feuillus, tout en réintroduisant une activité agricole. « L'agroforesterie répond à la fois aux problématiques environnementales liées au réchauffement climatique, tout en apportant une réponse à la sécurisation des démarches d'installation pour les futurs agriculteurs. A travers ce projet, nous travaillons sur la façon de redonner de l'attractivité à un territoire, tant d'un point de vue écologique qu'économique. La réflexion porte ses fruits, puisque la création d'un GIEE (Groupements d'intérêt économique et environnemental) est en cours pour 2021 », témoigne David Billaut, Conseiller Forestier et Agroforestier.



TERRITOIRE & AGRICULTURE

Développer les partenariats et services aux collectivités

« Travailler en partenariat avec les collectivités est un des axes forts de notre politique. Notre objectif est de faciliter l'émergence et la conduite de projets liés à l'agriculture, de permettre le maillage entre les différents acteurs de la vie politique, économique, sociale et environnementale des territoires, mais également d'apporter ponctuellement des compétences spécifiques de diagnostics. La Chambre d'agriculture intervient ainsi auprès des collectivités soit comme partenaire, sur des actions partagées, soit en prestation d'expertise sur des diagnostics commandités par la collectivité, soit enfin, en portant un avis consulaire sur les projets. Afin de bien différencier ces rôles, les techniciens en charge de ces postures ne sont pas les mêmes, mais communiquent entre eux pour assurer la cohérence entre les projets. », témoigne Manuelle Glasman, Chef de service Développement des Territoires.

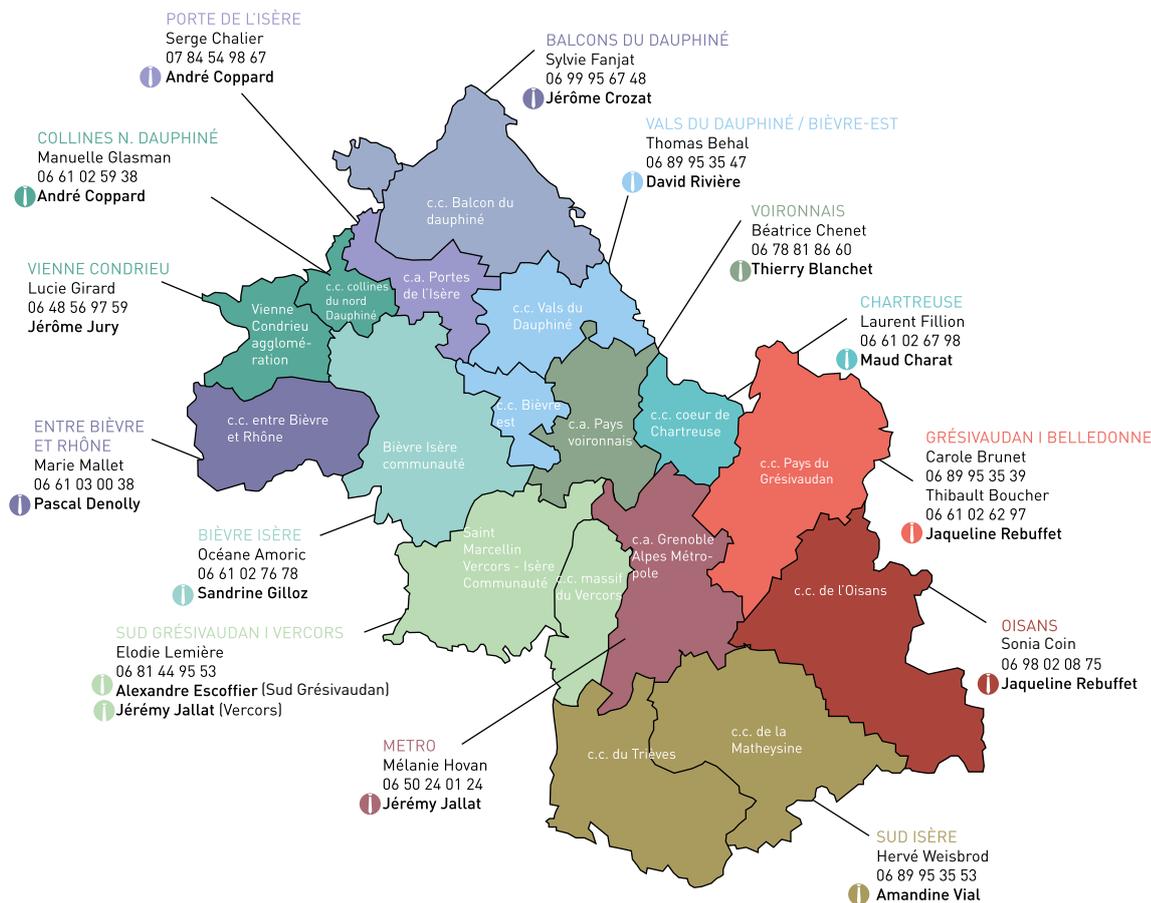
En 2020, après le renouvellement des équipes municipales et intercommunales, la Chambre d'agriculture de l'Isère est allée à la rencontre des nouveaux élus afin de présenter ses actions liées à l'agriculture des territoires et proposer de poursuivre ou de développer de nouveaux partenariats.

Le but de ces partenariats est de travailler de façon mutualisée sur les objectifs politiques portés conjointement par la collectivité et la Chambre d'agriculture.

Ces rencontres ont rassemblé dans les différents territoires, le Président de l'EPCI et son Vice-président en charge de l'agriculture, notre président Jean-Claude Darlet ainsi que l' élu Chambre d'agriculture référent sur le territoire. A l'issue de ces rencontres, les équipes techniques ont poursuivi les échanges afin d'identifier les pistes de travail commun à conduire au sein des partenariats pour les années à venir.

-
- 7 conventions Chambre d'agriculture - EPCI
 - 2 conventions interdépartementales (Isère-Rhône et Isère-Savoie) avec les deux Chambres d'agriculture et le territoire
 - 1 convention entre la Chambre d'agriculture et le Groupe d'Action Locale (Espace Belledonne)
-

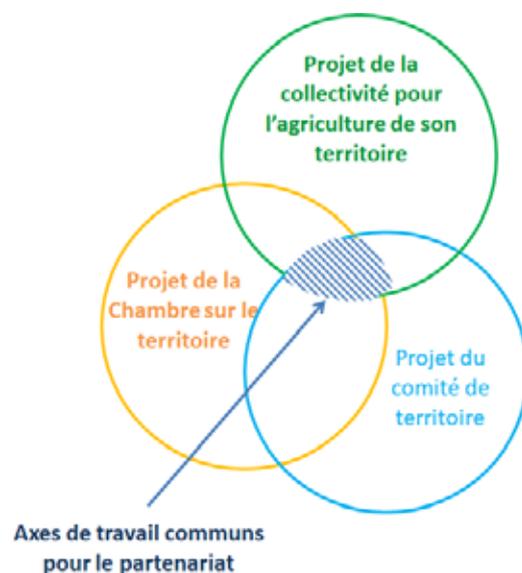
Interlocuteurs techniques et politiques sur le territoire



Faire dialoguer agriculture et société

Dans le département de l'Isère, la pénétration du péri-urbain dans les territoires ruraux est presque totale, entraînant une cohabitation forte et pas toujours facile de leurs deux populations... les réalités de l'une sont souvent méconnues de l'autre, et les besoins de chacun en pâtissent. Nouer ou renouer le dialogue entre ces deux populations est indispensable pour que chacun puisse vivre et produire sereinement sur son territoire.

Pour favoriser ce dialogue, différentes formes d'actions ont vu le jour, portées par la Chambre d'agriculture de l'Isère, les collectivités et les associations locales d'agriculteurs (comités de territoire) : balades de la ruralité sur le territoire des Vals du Dauphiné, Fête des voisins de parcelle sur le territoire de St Marcellin Vercors Isère Communauté, production et diffusion de planches de bandes dessinées sur le quotidien des agriculteurs sur le territoire de Belledonne.



Zoom sur la Charte Départementale

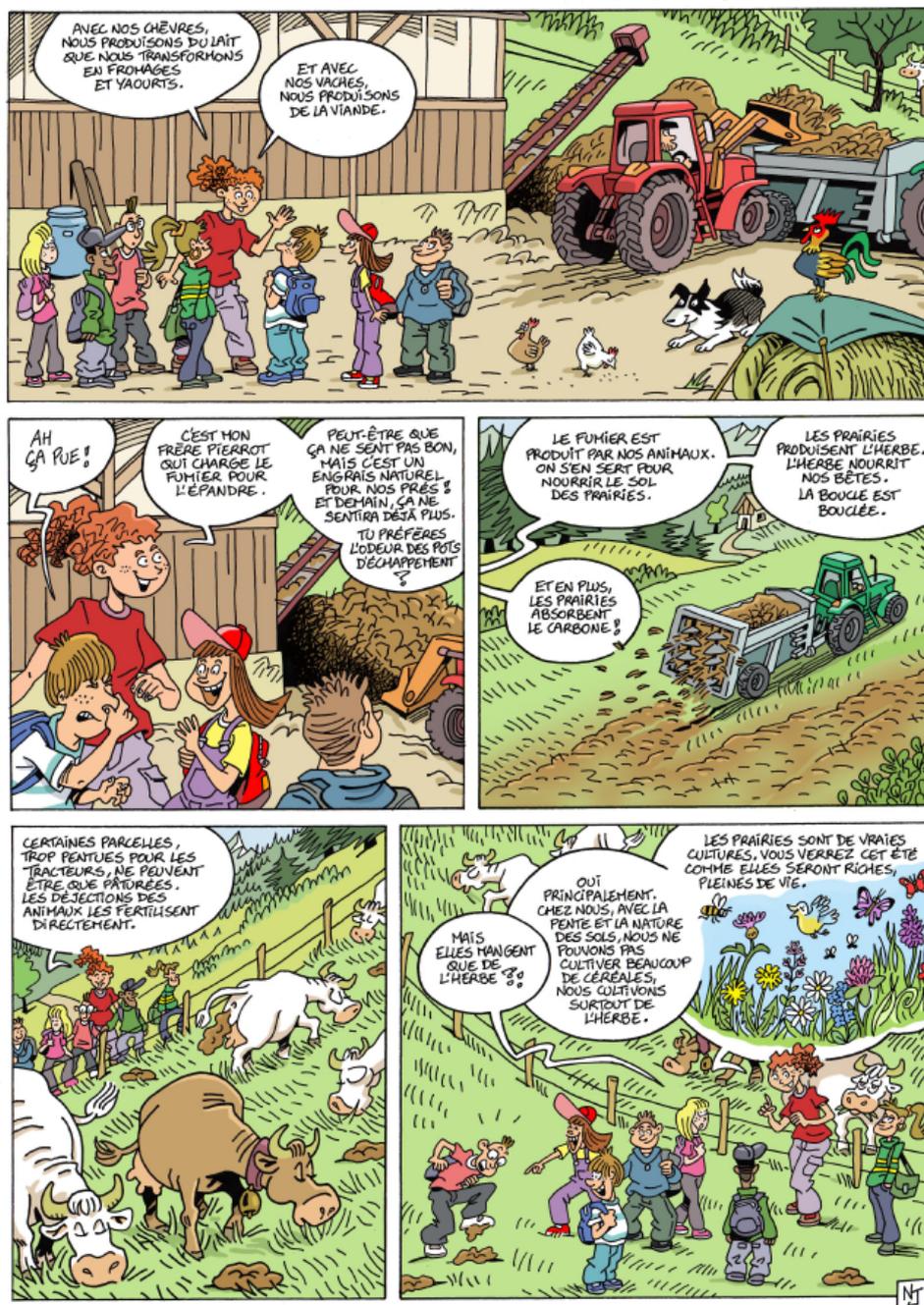
Dans un souci du « bien vivre ensemble », une charte départementale d'engagement a été élaborée en 2020 en lien avec la FDSEA. Elle vise à favoriser le dialogue entre les habitants, les élus locaux et les agriculteurs et à répondre aux enjeux de santé publique liés à l'utilisation de produits phytosanitaires en agriculture, particulièrement à proximité des lieux habités.

Nos partenaires techniques



EPCI partenaires : c.c. entre Bièvre et Rhône, Vienne Condrieu agglomération, c.c. collines du nord Dauphiné, c.a. Portes de l'Isère, c.c. Balcon du dauphiné, Bièvre Isère communauté, c.c. Bièvre est, c.c. Vals du Dauphiné, Saint Marcellin Vercors - Isère Communauté, c.a. Pays voironnais, c.c. massif du Vercors, c.a. Grenoble Alpes Métropole, c.c. coeur de Chartreuse, c.c. Pays du Grésivaudan, c.c. du Trièves, c.c. de la Matheysine, c.c. de l'Oisans

Les prairies, une culture qui protège la biodiversité



Le fumier, un engrais naturellement produit sur nos fermes, indispensable à la richesse de nos prairies.

Bande dessinée multi-planches sur le métier d'agriculteur réalisée sur le territoire de Belledonne. Celle-ci aborde l'épandage du fumier et son rôle pour les prairies naturelles.



La Chambre d'agriculture mobilisée aux côtés de l'AMI pour soutenir les marchés de plein vent durant le premier confinement

Suite aux mesures strictes prises par le Gouvernement le 23 mars 2020, la Chambre d'agriculture de l'Isère et l'Association des Maires de l'Isère se sont rapidement rapprochés pour permettre aux 512 communes du département d'être accompagnées dans leurs demandes de dérogation d'ouverture de marché alimentaire, et le cas échéant de travailler des solutions alternatives. « Face à la décision brutale de fermeture des marchés de plein vent, l'effet rebond sur le terrain a été immédiat : 70% des communes qui accueillaient habituellement des marchés ont pu continuer à fonctionner sous forme de dérogation. Ce protocole de maintien des marchés – plus petits, plus

éclatés dans l'espace et dans le temps, avec des producteurs différents – marque un dialogue, et un engagement, très profond entre l'Association des Maires de l'Isère, la profession agricole, et les services de l'Etat. A cet instant, nous avons tous été conscients que le quotidien de nos communes, et l'agriculture de nos territoires étaient en jeu », témoigne Daniel Vitte, Président de l'Association des Maires de l'Isère.



COOPÉRATION INTERNATIONALE

Améliorer les souverainetés alimentaires

Avec l'épidémie de la Covid19, 2020 est une année de prise de conscience de l'importance de l'interdépendance mondiale et des questions de gouvernance et souveraineté alimentaire. Cette crise a mis ainsi en évidence la nécessité d'une approche plus globale y compris pour régler des difficultés locales.

La coopération internationale, que nous déployons en Isère depuis plus de 10 ans, est une pierre apportée à la construction d'un monde plus durable où les agriculteurs vivent de leur métier et nourrissent le reste de la population dans le respect de leur environnement. Nous visons la production de qualité orientée vers la recherche de valeur ajoutée (transformation, vente, diversification).

2020 nous a permis de faire de grands progrès dans les outils digitaux, laissant ainsi place à des échanges réguliers avec nos partenaires africains et des interventions de nouveaux types !

Qui dit projets de coopération, dit accompagnement des acteurs vers cette recherche de souveraineté alimentaire. En voici quelques exemples :

- **Burkina-Faso**, suite à la venue d'une délégation en Isère fin 2019, 2020 a permis, à distance, un transfert d'ingénierie de formation sur les CUMA (Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole) dans la Région des Hauts-Bassins (HBS). Notre partenaire, la Chambre Régionale d'Agriculture HBS, et le Conseil Régional HBS visent, grâce au déploiement de matériel (tracteur, équipement), la hausse de la productivité agricole dans cette région, créant de l'emploi agricole et favorisant l'alimentation en produits locaux...Un pas de plus vers leur souveraineté alimentaire !

- **Au Maroc**, le projet se donne pour objectif de mettre en valeur nos produits de terroir issus de démarches qualité (IGP, AOP) entre nos 2 régions partenaires (Auvergne-Rhône-Alpes et Rabat Salé Kénitra) ainsi que des échanges commerciaux entre entreprises.

L'intérêt pour le monde agricole est de promouvoir un type de développement centré autour des exploitations familiales, mis de côté dans certains pays au profit de structures où l'agriculteur n'est plus décisionnaire. A l'international, nous appuyons un modèle qui nous représente où l'agriculteur et ses organisations s'impliquent pour leur souveraineté alimentaire.

« L'ambition de la Chambre d'agriculture de l'Isère vis-à-vis de la coopération internationale est d'échanger avec une autre Chambre d'agriculture sur nos missions notamment d'intérêt général de l'agriculture, du lien avec son territoire et ses acteurs, et de ces orientations de développement agricole. » Valérie Morier-Genoud, Responsable Coopération Internationale.

Nos partenaires techniques





- **Minut'agro** : L'actu technique et agronomique au bon moment de la saison culturale.
- **Flash élevage** : Lettre d'information technique et réglementaire à destination des éleveurs.
- **Pâtur'AURA** : Bulletin de suivi de la pousse de l'herbe.
- **La note bio** : Lettre d'information aux maraîchers.



NOS SERVICES

- Formations
- Conseils
- Etudes
- Actions territoriales

- Techniques
- Economiques

NOS PUBLICATIONS



- Innov'action
- Forum des Opportunités
- Prenez la clé des champs

NOS ÉVÉNEMENTS



CHAMBRE D'AGRICULTURE DE L'ISÈRE
40 av Marcelin Berthelot
CS 92608
38036 GRENOBLE Cedex 2
accueil@isere.chambagri.fr
Tél. 04 76 20 68 68



NOS IMPLANTATIONS

Les actions de la Chambre d'agriculture de l'Isère sont notamment soutenues par : Le Département de l'Isère, la Région Auvergne Rhône-Alpes, l'Etat, l'Union Européenne, l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, le fond CASDAR, les collectivités territoriales.

LA TOUR DU PIN

3, passage Romain Bouquet
38110 La Tour du Pin

ST ETIENNE DE ST GEOIRS

15, rue Charles Lindbergh
ZAC Grenoble Air Parc
38590 St Etienne de St Geoirs

CHATTE

385 A, route de Saint Marcellin
38160 Chatte

LA MURE

36, route de Ponsonnas
38350 La Mure

VIENNE

27, rue Denfert Rochereau
38200 Vienne



04 76 20 68 68

réalisons l'ssociations nos talents
griculture de demain



SUIVEZ NOTRE ACTUALITÉ
SUR NOTRE PAGE FACEBOOK



www.isere.chambres-agriculture.fr



La Chambre d'agriculture de l'Isère est certifiée pour ses activités de conseil et de formation